

2-9 AOUT 2019

L 13



Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie de Sauzon

56360 - SAUZON

**Objet : Enquête public unique PLU Sauzon**

**Référence : Opération d'Aménagement et de programmation 1, opération 2**

Sauzon le 29 Aout 2019,

Monsieur le commissaire enquêteur

Etant propriétaire d'une partie des terrains concernés par cette opération d'aménagement, vous trouverez ci-dessous les observations à prendre en compte dans le cadre de cette enquête publique.

1° L'ensemble de l'opération 2 concernée représente 5 unités foncières indépendantes. (Voir plan 1 en annexe).

2° Les orientations de l'opération 2 sont liées par le projet de l'opération 1 qui concerne d'autres unités foncières, ce qui rend très difficile un accord d'aménagement commun.

3° Il n'y a pas eu de consultation préalable des différents propriétaires concernés afin d'établir un plan prenant en compte leurs projets sur leurs unités foncières compatibles avec les orientations du SCOT. Par ailleurs le bureau d'étude CITYNOBA a refusé de nous recevoir avant l'enquête publique au prétexte qu'ils ne reçoivent pas les particuliers.

4° Le schéma d'aménagement prévoyait une voie traversante Nord Sud en totalité sur les parcelles de l'opération 1 alors que ses unités foncières disposent déjà de deux voies d'accès au Nord et au Sud. Cette voie traversante ne serait pas compatible avec les objectifs de déplacement doux ni avec l'esprit d'un quartier. Cette voie traversante, si elle était dans les orientations devrait être aménagée différemment et partagée entre les opérations 1 et 2.

5° Les orientations des maisons ne sont pas toutes Est Ouest ce qui ne permet pas de bénéficier des gains énergétiques dus à une exposition des façades principales au sud. Compte tenu de cette contrainte la configuration du terrain ne permet pas une densification aussi importante comme indiqué dans l'OAP (10 maisons à l'hectare).

6° Les propositions d'implantation et d'orientation n'ont pas pris en compte la topographie du terrain ainsi que l'environnement déjà construit.

**En conséquence nous demandons que le schéma de l'opération 1 soit modifié afin de tenir compte de ces observations.**

**Pour cela nous sommes disposés à étudier avec le bureau d'étude et la mairie de Sauzon un plan d'aménagement compatible avec les objectifs du SCOT sur la base d'une proposition acceptable par les différents propriétaires.**

**En vous remerciant par avance pour votre collaboration et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.**

**CC :**

ANNEXE 1

DIVISION  
ZB 91

n° 81

n° 82

n° 83

n°

45-446

ZB n° 440  
~~5a78ca~~  
2a78ca

ZB n° 44  
~~9a81ca~~  
9a81ca

n° 257

ZB n° 441  
~~8a45ca~~  
3a45ca

ZB n° 445  
~~5a53ca~~  
7a53ca

ZB n° 442  
~~8a51ca~~  
8a51ca

ZB n° 446  
~~5a52ca~~  
5a52ca

n° 87

n° 430  
~~5a51ca~~

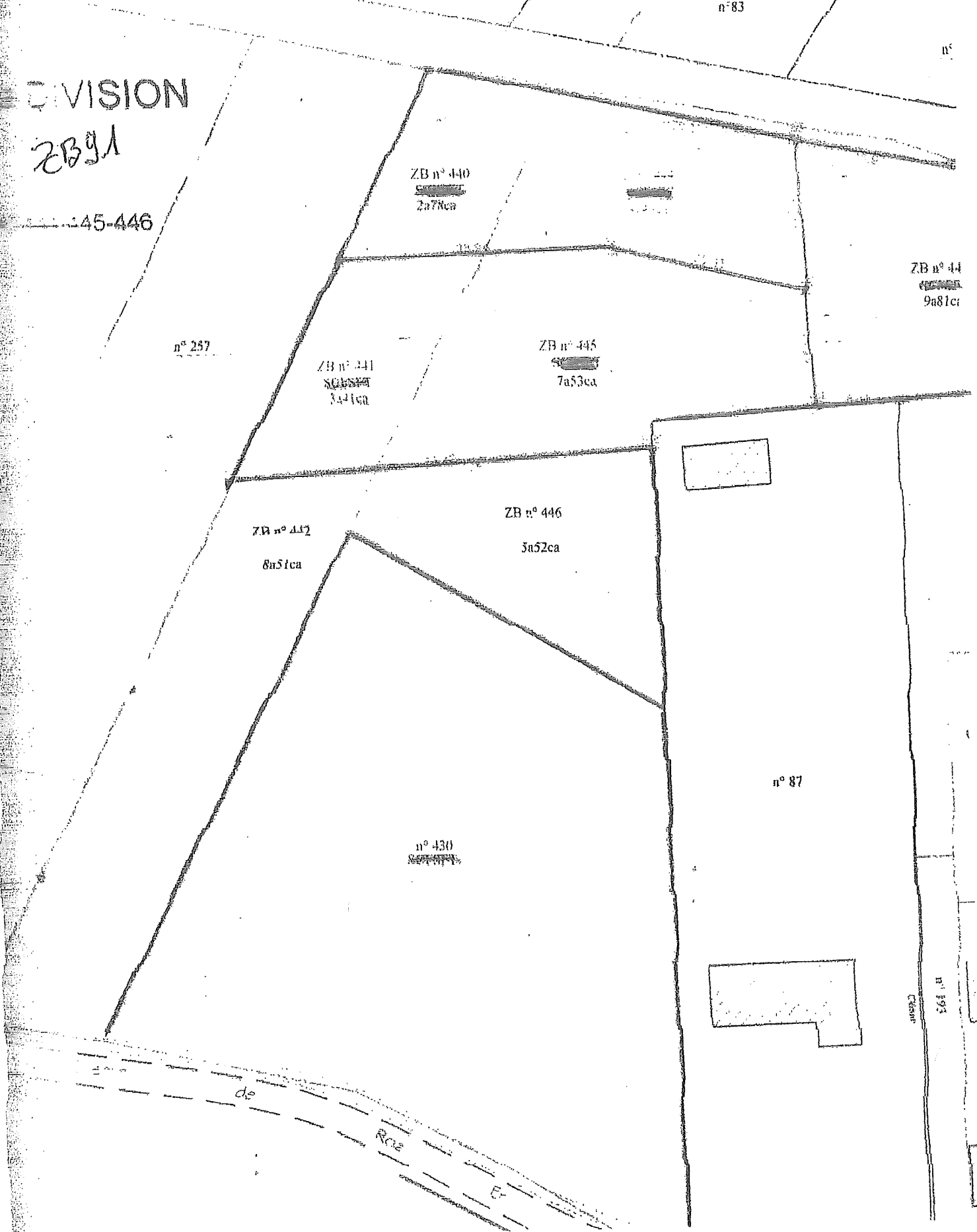
de

Rc1e

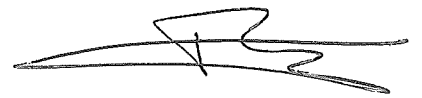
E

Chaux

n° 193



29 AOUT 2019

L14  


Saigon le 29 Aout 2019

à l'attention de Monsieur le Commissaire  
enquêteur

Monsieur

Propriétaire de la parcelle 428 à Logonok, je constate la  
-clé classification totale de celle en zone non constructible  
-dans le projet de PCO

J'ai acquis cette maison et son terrain en 2003, cette parcelle  
était entièrement constructible ce qui pour moi constituait  
un about important pour ma succession à

Ce terrain viable se trouve dans une fondue /  
constituant l'entrée principale du hameau bordée d'un  
bâtiment agricole et d'une maison habitation et  
est parfaitement intégré au hameau -

Sanhaitant préserver les valeurs patrimoniales de ce  
bien en maintenant ses capacités à recevoir des projets  
futurs de mes enfants, je demande la réintégration  
-de mon terrain en zone UC.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Commissaire  
enquêteur, mes meilleures salutations.

29 AOUT 2019



Mairie de Sauzon  
Rue du Lieutenant Riou  
56360 - SAUZON

Sauzon le 14 août 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ma famille possède le terrain n°552 se situant rue Roz Er Mor. Ce terrain est actuellement inconstructible car situé en zone NDa dans le POS en raison de la présence d'un cône de vue. La création de ce cône de vue est assez trouble et personne n'est capable de nous donner la raison de son existence. Sauzon étant situé dans un vallon il existe de nombreuses parcelles présentant des vues sur le paysage et qui n'ont pour autant jamais été placées en NDa pour autant.

Nous avons fait une demande à la mairie afin que le terrain passe constructible dans la future PLU, demande qui semble avoir été entendue car le terrain est placé en zone UBa dans le projet de zonage. Cependant il subsiste à proximité de notre terrain un « l'élément de paysage à protéger ou à créer ». Ni la mairie ni Cittanova n'a été en mesure de justifier la présence de cet élément de paysage.

Des arbres bouchent la vue depuis quelques dizaines d'années, le cône de vue n'existe donc plus. Par la présente lettre, je souhaiterais vous soumettre la demande de suppression de de « l'élément de paysage à protéger ou à créer » se situant rue Roz Er Mor. Cet élément pourrait poser problème à l'avenir en vue de potentiel projet sur notre terrain. De plus, construire dans le bourg va dans la politique de densification du bâti actuel, cela serait une aberration d'interdire des constructions à cet endroit qui se trouvent entouré de maisons de toute part.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.